

NUCLÉAIRE RADIOPROTECTION

Prévention des risques mécaniques sur sites nucléaires (M0-M1)

EXÉCUTANT

PUBLIÉ LE 26/09/2024



Secteur(s) Bâtiment, Nucléaire, Travaux Publics	Public visé Personnel d'exécution	Durée 7 heures, soit 1 jour
Recyclage des compétences Oui		
Environnement de travail Milieu exposé aux risques radioactifs	Métiers Formation transversale à tous les métiers	Mots clés Radiation, Radioprotection, Noyau, Ion, CNPE, Centrale, EDF, Nucléaire, Intervention, Atomique

Formation

Détails du public visé : Tout exécutant non mécanicien qui pénètre sur un site nucléaire mais ne devant pas intervenir (M0) ou un exécutant ou chargé de travaux mécaniques sur site nucléaire;

Détails des prérequis : Avoir un niveau V de l'Education Nationale ou équivalent;

Objectifs de formation : Se protéger des principaux risques encourus dans l'accomplissement de son travail sur site EDF.

Contenu :

Théorie et pratique :

- Démarche de prévention et réglementation ;
- recueil de Prescriptions au Personnel : acteurs, régimes de travail, situations de travail ;
- prévention des principaux risques professionnels et mesures de prévention associées ;
- comportement sécurité ;
- validation des acquis théoriques.

Déroulé de la formation

Partie théorique : Oui.

Partie pratique : Oui.

Détails sur la durée de la formation : 7 heures, soit 1 jour.

Existence d'un test à l'issue de la formation :Non.

Reconnaissance de la formation

Quelle reconnaissance est délivrée à la suite de la formation :Habilitation.

Nom de la reconnaissance de formation : Habilitation mécanique M0 ou M1.

Recyclage des compétences

Détails sur le recyclage : Le recyclage est préconisé.

Fréquence du recyclage : 3 ans.

Détails sur la durée du recyclage : Peut être plus courte en fonction de l'appréciation de l'employeur.

Textes de référence

- Note technique EDF/UTO
- [CEFRI](#)
- [EDF](#)

Organisme de formation

- **Quelle reconnaissance doit avoir l'organisme de formation (habilitation, certification, qualification...)?**

Habilitation.

- **Entité(s) délivrant la reconnaissance à l'organisme de formation :**EDF.
- **Faut-il une autorisation en tant que centre d'examen ?**Oui.
- **Organisme délivrant l'autorisation de centre d'examen :** EDF.



Accéder à la page : <https://gp2s-construction.fr/formations/prevention-des-risques-mecaniques-sur-sites-nucleaires-m0-m1/>